



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 62034

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les graves conséquences de la diminution des heures d'enseignement consacrées à la langue française. Il a été calculé qu'en une trentaine d'années le nombre d'heures jusqu'à la sortie des collèves a diminué de près du tiers. Le résultat est particulièrement significatif pour l'orthographe, qui n'est plus considérée comme essentielle aujourd'hui. Ainsi un test réalisé a permis de constater qu'en une vingtaine d'années d'écart, un même texte présenté à des élèves de même niveau scolaire comportait quatre fois plus de fautes d'orthographe. Il lui demande si la réforme de l'enseignement projetée prévoit une amélioration sensible dans ce secteur pour mettre un terme à cette détérioration inadmissible de notre outil de travail et de communication qu'est notre langue.

Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, adoptée par le Parlement, précise que la scolarité obligatoire doit garantir l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences où la maîtrise de la langue française figure en première place. La maîtrise de l'orthographe française constitue l'une des préoccupations du ministre de l'éducation nationale. À la rentrée 2004, une circulaire intitulée « L'enseignement du français au collège » rappelant le caractère formateur des exercices écrits et oraux a été publiée au BO n° 37 du 14 octobre 2004. L'accent y est mis sur les différentes formes de dictées, aussi bien d'entraînement que de contrôle, conjuguées avec des exercices conduisant les élèves à orthographier correctement leurs propres productions. Il est également recommandé de consacrer des séances complètes du travail systématique à l'étude (observation, analyse, mémorisation) de la langue et de son fonctionnement sur le plan grammatical, orthographique et lexical. En outre, les épreuves de français du diplôme national du brevet, qui sanctionne la fin de la scolarité au collège, évaluent non seulement la compréhension d'un texte par les candidats, mais aussi leur connaissance de l'orthographe et de la grammaire.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62034

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2005, page 3416

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5354